



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E66617

VALABLE JUSQU'AU 06/10/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/10/1994  
Forme juridique : SASU  
Capital : DEPUIS LE 16/06/2020  
8 000

Raison sociale : BOULLIARD SASU

ZONE D ACTIVITE DE LA PERIVAURE  
42490 FRAISSES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE PUY EN VELAY 398 613 323

Téléphone : 04 77 35 22 60  
Portable : 06 49 74 33 59

Fax :

Siret : 398 613 323 00052

Site Internet : www.boulliard.fr  
E-mail : philippe.boulliard@orange.fr

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :  
KRIS (882 392 731) / REYNAUD CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 16 16061-

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA FRANCE IARD 20725913504

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA FRANCE IARD 20725913504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	29/09/2020
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	15/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.